

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 27 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 20 juin 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWE-NANA, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Dominique ROBERT, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert JABOUILLE, André LANDREAU, Robert LECOCQ, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Sabrina BURON.

POUVOIRS :

Robert JABOUILLE donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Michel BONNEFOND,
Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Madame Marianne IRIARTE-HUET a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 04/07/2022

ID : 016-211603741-20220627-2022_066-AR

N° 2022-066- Vie culturelle - Tarifs billetterie des spectacles septembre 2022 à août 2023

Dans le cadre de la programmation culturelle de la commune, il est proposé d'augmenter d'1 € les tarifs en cours de la billetterie des spectacles pour la saison prochaine (septembre 2022 à août 2023).

Les tarifs établis de la billetterie des spectacles sont les suivants : tarif plein, tarif réduit et gratuité.
La gratuité s'applique aux enfants de moins de 12 ans et aux agents municipaux à hauteur de deux entrées.

Le tarif réduit s'applique aux groupes à partir de 10 personnes, aux étudiants de moins de 26 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de minimas sociaux, aux personnes à mobilité réduite, sur présentation d'un justificatif.

Les tarifs de la saison culturelle 2021/2022 sont les suivants :

TARIFS	Plein	Réduit	- 12 ans
Tarif 1	Gratuité		
Tarif 2	Tarif unique : 3 €		
Tarif 3	5 €	3 €	Gratuité
Tarif 4	8 €	5 €	Gratuité
Tarif 5	10 €	8 €	Gratuité
Tarif 6	15 €	10 €	Gratuité
Tarif 7	20 €	15 €	Gratuité

Ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2016. Il avait été proposé en commission de faire une évolution d'un euro ponctuellement plutôt que des petites évolutions récurrentes pour une question de gestion de caisse.

Les tarifs proposés pour la saison culturelle 2022/2023 sont les suivants :

TARIFS	Plein	Réduit	- 12 ans
Tarif 1	Gratuité		
Tarif 2	Tarif unique : 4 €		
Tarif 3	6 €	4 €	Gratuité
Tarif 4	9 €	6 €	Gratuité
Tarif 5	11 €	9 €	Gratuité
Tarif 6	16 €	11 €	Gratuité
Tarif 7	21 €	16 €	Gratuité

Pour information :

Les billets seront vendus à SOËLYS (aux heures d'ouverture des bureaux, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) ainsi que les jours de spectacles (30 minutes avant le spectacle).

Une billetterie solidaire est mise en place pour faire bénéficier aux plus nécessiteux la gratuité aux spectacles dans le cadre de la programmation ; ainsi, 8 entrées par spectacle sont remises aux partenaires sociaux de la Ville (MDS, CCAS, Secours Populaire, Restos du Cœur, Aspros) pour favoriser l'accès à l'art et la culture aux administrés les plus défavorisés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'augmentation d'1€ des tarifs de la billetterie pour la saison culturelle prochaine 2022/2023.

Fait et délibéré en mairie, le 27 juin 2022.

Le Maire,



François NEBOUT